L'article 4, qui accorde, à partir de la promulgation de cette loi à l'étranger naturalisé l'exercice des droits politiques et l'éligibilité aux assemblées législatives, après dix ans de naturalisation; ce délai pourra être réduit à un an par une loi spéciale;

L'article 5, rendant la loi applicable à la Martinique, à la Guadeloupe et La Réunion ;

L'article 6, relatif au règlement d'administration qui déterminera les formalités à suivre pour l'exécution de la loi ;

L'article 7 abrogeant les lois précédentes et sur la matière, sauf celle du 15 décembre 1790.

Le Sénat passera à une seconde délibération.

La séance est levée à 4 h. 30.

Demain séance publique à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 15 novembre

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte la proposition tendant à la répression des fraudes pour les engrais.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Léon Martin tendant à la tenue par les juges de paix d'audiences trimestrielles ou semestrielles dans chacune des communes de leurs cantons. La proposition est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Colfavru ayant pour objet la réorganisation et le fonctionnement des pouvoirs judiciaires conformément au principe de la souveraineté nationale. La proposition est prise en considération.

Le budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du budget de 1887.

M. Sadi-Carnot dit qu'il a cherché dans la discussion ouverte depuis plusieurs jours des solutions pratiques des difficultés présentes. On a beaucoup parlé du passé et de l'avenir, on a développé des théories économiques contradictoires, on a proposé des économies et des réformes à réaliser dans un délai plus ou moins rapproché, mais il faut pourvoir au présent et on ne peut se condamner à ne vivre que d'expédients.

Faut-il continuer à contracter de nouvelles dettes? Faut-il prélever sur l'emprunt de 1886 une somme pour boucher le déficit de 1887? Ce serait-là, un procédé dangereux et qui ne ferait qu'augmenter les embarras pour le budget de 1888. Ce qui résulte de ces discussions, c'est surtout qu'il faut réaliser des économies; restreindre les dépenses et ne pas surcharger les contribuables; telles étaient les pensées du gouvernement quand il a déposé son projet de budget, telles sont celles qui l'ont inspiré dans sa gestion financière.

L'orateur défend longuement son budget et termine en disant que l'on veut réaliser des réformes dans la législation fiscale, en s'inspirant de l'esprit démocratique et des principes de justice; mais que ce n'est pas avec un budget d'attente qu'on les prépare; elles ne se font utilement qu'avec un budget sérieux et, dût-on faire quelques mécontents, la Chambre saura prendre une virile résolution à l'heure où elle s'impose (Applaudissements.)

M. de Soubeyran estime qu'avant tout il faudrait un budget sérieux, condition qui est négligé par le gouvernement et par la commission.

M. de Lamartinière estime que la situation est grave et ne permet ni impôt nouveau ni emprunt.

La discussion générale est close. La discussion des articles est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 heures.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La Société industrielle d'Amiens met au concours un certain nombre de questions intéressant les Arts mécaniques, la filature, le tissage, l'agriculture, l'histoire naturelle, la physique et la chimie.

Les concurrents devront envoyer leurs manuscrits ou machines franco au président de la Société industrielle, rue de Noyon, 29, à Amiens, avant le 30 avril 1887, terme de rigueur.

Les prix consistant en argent et médailles peuvent être converties en espèces.

Parmi les quarante-deux sujets de concours, nous extrayons ceux qui intéressent plus particulièrement notre industrie locale. Dans le programme des arts mécaniques, nous trouvons les questions suivantes, dont la meilleure solution sera récompensée par une médaille d'or : frein dynamométrique pouvant remplacer le frein de Prouy; dynamomètre simple et peu coûteux destiné à mesurer le travail absorbé par un métier commandé par courroie ou par engrenage; appareil destiné à maintenir dans les salles de filature ou de tissage un degré hydrométrique déterminé; appareil propre à l'épuration des eaux servant à l'alimentation des chaudières; influence des formes et des dimensions des cheminées à vapeur au point de vue du tirage.

En matière de filature et de tissage, il sera décerné des médailles et prix aux inventeurs ou auteurs : 1° d'un bon parement pour tissage mécanique d'un prix de revient avantageux ; 2° d'un bon temple mécanique applicable à la fabrication du velours de coton ; 3° d'un procédé qui empêche la trame d'être tachée avant son insertion par la navette dans la chaine des métiers à tisser ; 4° d'un perfectionnement sérieux dans les machines à parer et à encoller les chaines pour le tissage ; 5° de perfectionnements sérieux apportés à la mécanique Jacquart pour le tissage à la main ou pour le tissage mécanique ; 6° d'une amélioration importante au métier mécanique à tisser ; 7° de perfectionnements sérieux apportés aux métiers à filer ou à retordre ; 8° de tout perfectionnement apporté aux accessoires du métier à tisser : laines, peignes, navettes etc ; et 9° de tout perfectionnement pour le métier à bonneterie.

La partie qui relève de la physique et de la chimie comprend : l'application économique de l'électricité; les améliorations dans le blanchiment de la laine ou de la soie; le moyen d'augmenter la solidité des matières colorantes artificielles dans la teinture des étoffes; une amélioration dans le mode de piétage ou d'apprêt des velours d'Utrecht, etc.

Enfin, pour tout ce qui touche à l'Economie politique, la société offre des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur l'organisation, le développement et les méthodes les plus avantageuses de l'enseignement professionnel ; sur les moyens propres à créer et à développer un capital d'épargne chez l'ouvrier, et à lui amener des ressources suffisantes pour le garantir du besoin. et sur la responsabilité des patrons en cas d'accident ainsi que sur les règles qui devraient servir à la déterminer.

Les personnes qui désireraient avoir sur le programme de ce concours des renseignements plus explicites, peuvent s'adresser à M. Verlais, administrateur de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix.

La laine à Londres

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, le 13 novembre.

Depuis nos avis du 5 courant, la situation de l'article a montré une certaine tendance à s'améliorer. La vente d'Anvers qui s'est ouverte le 9 s'est terminée hier : les cours pratiqués étaient, pour toutes les laines superieures, bonnes et moyennes de Buenos-Ayres, dans la parité de ceux des dernières enchères, et souvent de 5 à 10 centimes plus élevés ; ce résultat était plus beau que la situation générale des affaires ne permettait de l'espérer. Les Australie bien conditionnées et de classe se sont vendues aux pleins cours de clôture de notre dernière vente de Londres.

Les conséquences de cette remarquable fermeté n'ont pas tardé à se faire sentir. Dans tous les centres industriels anglais, on signale une reprise marquée sur le peigné ; à Bradford, le peigné d'Australie, qui avait faibli quelque peu, monte immédiatement de un denier et demi à deux deniers par livre ; même hausse à Huddersfield. Partout la fabrique remonte ses prix et, malgré cela, les acheteurs semblent anxieux de remplir immédiatement leurs ordres. L'opinion générale des gens les mieux placés pour être bien renseignés, est que les prix payés à nos prochaines enchères (dont l'ouverture aura lieu le 30 courant), seront au moins dans la parité des cours pratiqués actuellement.

On apprend d'un autre coté que la nouvelle tonte de la Plata sera encore d'environ 10.000 tonnes ou 25.000 b. inférieure comme poids à celle de 1885. L'état sanitaire a aussi, depuis quelque temps déjà, laissé beaucoup à désirer, et il est à craindre que le cholera, dont plusieurs cas ont déjà été signalés, ne se développe en véritable épidémie ; les conséquences d'une pareille catastrophe seraient déplorables pour les importations directes et toutes les opérations auxquelles Roubaix et Tourcoing sont de si importants facteurs. Au point de vue de l'article en général pourtant, il est évident que les conditions normales de vente et d'achat en seraient profondément modifiées, dans un sens qui ne pourrait manquer d'être favorable aux laines d'Europe et d'Australie surtout.

Laines

ANVERS, 15 novembre.

On a vendu 58 balles de laine La Plata en suint.

MARSEILLE, 13 novembre.

On a vendu 71 balles de laine Georgie 2me tonte B., à fr. 140.

CANTERBURY, 13 novembre.

Peu d'affaires en laine Kent et grand calme pendant tout le cours de la semaine. Cours : toisons Kent de 11d. à 11 1/2d., laines d'agneaux 6d. per lb.

GLASGOW, 13 novembre

Rapport de MM. F. H. Mc Leod et fils. — Aucune amélioration dans ce marché, qui soit de grande importance ; néanmoins, les prix s'affermissent. Les laines white-faced sont maintenant épuisées, et le stock de blach-faced, est fortement réduit, comparé à celui des années antérieures. Même remarque pour les autres sortes.

Les filateurs sont bien engagés, et les affaires seraient plus actives, s'ils ne s'étaient déjà largement approvisionnés.

BUENOS-AYRES, 12 novembre.

Le marché est actuellement bien approvisionné et on peut obtenir de très bonnes parties convenables pour la fabrique et le peigne. Le marché est animé et tout ce qui est offert est promptement enlevé.

Mouvement maritime lainier

Etait en charge, à Montevideo, le 14 novembre, steamer *Ville-de-Buenos-Ayres*, pour le Havre et Dunkerque, avec laines et diverses marchandises.

Le steamer *St-André*, arrivé au Havre d'Alger, était porteur de 13 b. laine.

Parti de Carrill, le 12 novembre, steamer anglais *Tagas*, allant de Southampton à la Plata où il chargera des laines pour l'Europe.

Le steamer *Buffon*, signalé arrivé à Anvers le 13 courant, venant de la Plata, était porteur de 38 b. laines chargées à Buenos-Ayres, dont 48 à ordre chargés à Montevideo, 51 b. laine, dont 41 à ordre, chargés à Rosario, 1 b. laine à ordre, et 22 balles peaux à option.

Cinquante neuf b. laine sont arrivées à ordre à Anvers le 13 courant, venant en transbordement de Harnich, par les steamers anglais *Ipsnich et Norwich*.

Le steamer allemand *Ohio* est monté le 14 courant à Anvers, venant de la Plata avec laines à ordre.

Le steamer anglais *Riversdale*, est parti pour la Plata le 14 courant, où il chargera des laines pour l'Europe.

Le steamer anglais *Ramses*, attendu vers le 20 courant du Chili au Havre, était porteur de laines, et a quitté, le 12 novembre, de Saint-Vincent (Cap-Vert).

24 b. laine sont arrivées à Anvers venant de Grimsby en transbordement et à ordre par le steamer anglais *Grimsby*.

Le 3 mâts allemand *Emma et Robert*, est monté à Anvers le 14 novembre, venant de Montevideo.

Plusieurs transbordements de laine sont attendus de Marseille, Bordeaux et Londres, à Dunkerque.

Le steamer anglais *Claud-Hamilton*, est monté à Anvers le 14 novembre, venant de Harnich avec laines à ordre, et prises en transbordement.

Le steamer anglais *Chirton*, a été signalé hier par erreur à Ste-Catherin's-Point, et n'a suivi réellement de Lisbonne que le 12 courant, allant de Philippeville à Dunkerque, porteur de laines.

Le steamer *Emilie*, prend charge à Philippeville actuellement pour Dunkerque.

Le steamer anglais *Miranda* est attendu de Kurrachée à tous moments à Dunkerque, porteur de laines.

Marchés anglais

BRADFORD, 15 novembre.

Peu de changement à signaler dans le marché de laine. A Bradford, le ton est plus encourageant, et les prix plus stables.

Les rapports commerciaux d'octobre, annoncent un accroissement de 15 0/0 en quantité, et 16 0/0 en valeur, comparés au mois d'octobre de l'année antérieure, sur les lainages et filés anglais enlevés pour l'exportation.

Pour les tissus (filés anglais) la plus value est de 10 0/0, par quantité de yards (mètres) et 6 0/0 en valeur Pour les autres lainages 8 0/0 par quantité, et 7 1/2 0/0 en valeur. Pour les tapis, 6 0/0 en quantité et valeur. Les importations de filés en laine étrangère se sont accrues de 14 0/0 en valeur, et les tissus, de 9 0/0. Il reste à noter, que le mois d'octobre de cette année ne se composait que de 25 jours de travail, tandis que celui de l'année précédente était de 26, cette remarque est nécessaire si l'on veut obtenir une juste comparaison.

HALIFAX, 13 novembre.

Le ton du marché est satisfaisant, mais les affaires sont calmes. Le stock est très restreint, comparé à ceux des années antérieures. Valeurs inchangées, toutefois les derniers prix s'obtiennent difficilement. Aucune amélioration dans la branche des filés, relativement à l'exportation, quelques affaires avec réduction sont offertes et rejetées par les filateurs. Le commerce du pays est calme, même remarque pour la branche textile, sauf un accroissement d'ordres en spécialités pour les marchés de l'intérieur.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

NOUS RAPPELONS qu'une conférence privée sera donnée à Roubaix, ce soir, à huit heures et demie, dans la salle Dominique, par M. Louis Dervaux, candidat à la députation et par MM. Lefèvre-Pontalis et Thellier de Poncheville, députés du Nord.

La conférence sera présidée par M. Auguste Lepoutre, député du Nord.

Des lettres d'invitation sont à la disposition des électeurs aux bureaux du *Journal de Roubaix*.

La musique municipale, la *Grande-Harmonie*, donnera ses exécutions habituelles de Sainte-Cécile le lundi 22 novembre, à 11 heures 1/2 du matin en l'église Saint-Martin, et le dimanche 28 novembre en l'église Notre-Dame à la messe de 11 heures 1/2; elle y fera entendre les morceaux suivants :

1. Ouverture du Prétendant, Kucken; 2. Adagio, Beethoven; 3. Ouverture de l'*Etoile du Nord*, Meyerbeer.

Les dernières répétitions générales avant la première de ces exécutions auront lieu aux dates ci-après :

Mardi 16, vendredi 19 courant, de 8 heures 1/2 à 11 heures du soir, dimanche 21, à 11 heures 3/4 du matin.

Le choral Nadaud exécutera, dimanche prochain, 21 novembre, pendant la messe de midi, en l'Eglise St-Martin, un programme entièrement composé de morceaux nouveaux.

Il donnera un *Ryrie* en quatre parties, œuvre toute récente de notre concitoyen M. *Auguste Wassenove* dont nous voyons avec plaisir le talent de compositeur s'affirmer de plus en plus.

M. Minssart chantera un *Ave Maria* d'Arditi, avec accompagnement d'orgue, piano et violoncelle.

Le choral exécutera le *Sanctus* de Beethoven et, comme sortie, l'*Hymne à l'Eternel*, de Tilman.

Le soir, à cinq heures et demie, banquet de Ste-Cécile. Le 12 décembre, à la messe d'onze heures et demie, exécution à Notre-Dame.

L'Œuvre des églises pauvres. — L'ouverture de l'exposition des ornements sacerdotaux, brodés et confectionnés par les dames de l'Œuvre des églises pauvres, a eu lieu dimanche dernier.

Beaucoup de visiteurs et surtout de visiteuses se pressent dans la salle du l'œuvre, pour admirer les délicats travaux des dames de l'association.

Les murailles sont tapissées de chapes, d'étoles, de chasubles, ruisselantes d'or et de pierreries. Quand un rayon de soleil se glisse à travers les vitraux et fait scintiller les riches émeraudes dont les ornements sont parsemés, la salle présente un coup d'œil vraiment superbe.

Ces ornements sont destinés aux églises pauvres de campagne. Ils vont y rehausser l'éclat des cérémonies religieuses, et y attester éloquemment la foi de nos concitoyennes.

Comme l'année dernière, les membres de l'œuvre ont organisé une loterie. Nous avons constaté avec plaisir que les billets s'enlevaient rapidement. Le tirage aura lieu jeudi prochain, après la messe de 9 heures et demie, qui sera célébrée à l'intention des généreuses associées de l'Œuvre de Ste-Elisabeth.

On nous blâmerait, à bon droit, si nous omettions, en terminant, de rendre un hommage bien légitime à toutes celles qui unissent tant de talent à tant de foi et tant de charité.

Adjudications. — Mardi, a eu lieu l'adjudication des barres de sauvetage à construire le long du canal. Un seul entrepreneur s'est présenté. M. Isidore Devriendt a été déclaré adjudicataire. Il a offert un rabais de 8 0/0.

Le même jour, a eu lieu l'adjudication, par extinction des feux, de la fourniture des plombs façonnés, pendant les années 1887, 1888, 1889. M. Abel Lecomte a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 0,40 cent. 0/0

L'adjudication des fournitures nécessaires aux Hospices de Roubaix, pendant 1887, a eu lieu lundi dernier, dans une des salles de l'Hôtel-Dieu. Voici les noms des adjudicataires des principales fournitures :

Jules Leclercq, viande, 1,35 le kilog. ; Henri Alexandre, de Lille, beurre, 2,47 le kilog. ; Arensma, lait, 17 cent. 4 le litre ; Tiberghien, pommes de terre, 7,74 les 100 kilogs ; Faucomprez, de Lille, œufs 62,93 le mille.

Les principaux lots d'étoffes ont été adjugés à M. Lehembre, de Tourcoing, et à M. Deschamps-Scrive, de Lille.

Les vins seront adjugés, après dégustation. Le lot se compose de 40 pièces de vin rouge, de 20 pièces de vin blanc pharmaceutique, et de 3 pièces de vins de Grave.

Mardi 30 novembre aura lieu, dans la rue d'Alma n° 2, la vente d'un magnifique matériel industriel, composant une filature de laines peignées.

Un incident s'est produit, lundi soir, au théâtre Deschamps, pendant le cours de la représentation des *Deux-Orphelines*. Un individu, nommé C... s'est pris de querelle avec un de ses voisins. La police a eu toutes les peines du monde à l'arracher de son banc. C... qui était un peu pompette, a été conduit au poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, où il a passé la nuit. Il a été relaxé ce matin.

Une attaque nocturne au pont du Sartel. — Louis D... âgé de 31 ans, revenait, dimanche soir, du Mont-à-Leux où il s'était acheté un gilet de chasse; quand il traversa le pont du Sartel, plusieurs individus l'assaillirent et l'accablèrent de coups. Louis D... fut trouvé bientôt après par des passants, étendu sur le pont, inanimé. On alla chercher aussitôt M. le docteur Druelle, qui donna ses soins au blessé et le fit conduire à l'Hôtel-Dieu. Louis D... a plusieurs côtes enfoncées ; il demeure dans une cour de la rue du Pile.

Lundi, vers cinq heures trois quarts du soir, une voiture passant rue de l'Epeule, renversa une fillette, Louise Janssens, âgée de dix ans. Tandis que l'un des deux agents, auxquels une brave femme vint conter la chose, se rendit près de la petite victime, qui habite cour Lecomte, même rue, l'autre courut après la voiture et la ramena peu de temps après. Le cocher, qui la conduisait, déclara n'avoir ressenti aucun choc, et le docteur qui se trouvait dedans ne constata qu'une plaie sans gravité au premier doigt de la main droite de l'enfant.

Exploits d'un ivrogne. — Un habitant de Wattrelos, Louis D... entrait, dimanche, vers sept heures et demie du soir, chez M. Cattel, cabaretier, rue de Lannoy, et demandait à boire. Le cabaretier s'apercevant de l'état d'ébriété de Louis D... le pria de se retirer. Mais ce dernier n'entendit point de cette oreille là, et insulta M. Cattel et les personnes presentes. La femme Cattel voulut, à son tour, exhorter Louis D... et le ramener à de meilleurs sentiments. Mal lui en prit, car notre ivrogne la renversa sur le plancher et se mit à frapper la malheureuse à coups de poing.

Heureusement, le sergent de ville Lorthiois, attiré par le boucan que faisait Louis D... entra dans l'estaminet et réussit, non sans avoir reçu quelques horions, à en arracher Louis D... qui se débattait comme un forcené. Ce dernier s'en allait donc tout en maugréant, accompagné de l'agent, quand, soudain, Jules D... digne émule de son frère, donna en passant un violent coup de poing à l'agent Lorthiois, qui tomba étourdi sur le pave tout en maintenant Louis D... Celui-ci profitant de la position du courageux agent, voulut s'enfuir; mais l'agent Gruart vint à la rescousse de son collègue et maintint l'ivrogne. Cette fois Louis D... fut plus aimable et se laissa conduire au dépot, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Wattrelos. — *Un incendie.* — Dimanche vers quatre heures et demie du matin, la veuve Lefebvre-Delplanque, qui habite au hameau du Sapin-Vert, où elle fait le commerce de beurre et œufs, était occupée à allumer son feu, quand des passants, voyant de la fumée s'échapper de la toiture, s'empressèrent de donner l'alarme. Le feu venait de se communiquer au plancher du grenier, sans doute par une fissure de la cheminée, et se propageait rapidement.

On eut à peine le temps de faire sortir le cheval de l'écurie. C'est tout ce qu'on put sauver. Les marchandises, les meubles, tout fut dévoré en peu de temps, malgré les efforts des voisins pour enrayer le sinistre. La dame Lefebvre estime la perte de son mobilier et de ses marchandises, perte couverte par une assurance, à 200 francs. L'immeuble qui est la propriété de M. Delplanque, n'est pas assuré et a subi une perte de 1500 fr.

— *Coups de couteau.* — Dans la soirée de Dimanche, quelques jeunes gens sortaient d'un estaminet voisin de la vieille place. Ils causaient avec animation, quand un tisserand de Watrelos, M. Nys, intervint, croyant à une dispute sérieuse. Tandis que le groupe se trouvait en face de la maison d'un ouvrier terrassier assez connu comme querelleur sous le nom d'Auguste Desmetz, celui-ci sortit armé d'un couteau, et, brusquement, leva son arme sur Nys; ce dernier voulant l'en empêcher fut blessé à la main, et lundi matin, Desmetz fut arrêté par la gendarmerie.

Nys porte à la main deux blessures qui lui occasionneront une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Wasquehal. — M. Lepers-Delourme, cabaretier à l'*Etoile*, nous prie de constater qu'il n'a rien de commun avec le nommé Lepers, ancien cabaretier, condamné à 16 francs d'amende et un mois de prison.

Tout est bien qui finit bien

mais au moins que la lettre suivante serve d'exemple à ceux qui essayent de tout, dépensent inutilement leur argent et finissent là où ils auraient dû commencer : Massangis (Yonne). Depuis trois ans, j'avais une gastralgie qui me donnait des crampes d'estomac atroces; je ne digérais pas; quand je voulais manger, il me venait de l'eau qui m'en empêchait; en outre, j'avais toujours le hoquet et des vomissements. J'avais tout essayé inutilement, quand j'ai eu le bonheur de connaître vos Pilules Suisses; depuis que j'en ai pris, je ne ressens plus aucune douleur; je vous remercie mille et mille fois de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50, et je vous autorise avec plaisir à publier ma lettre. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. Amédée Courtois. Légalisation de la signature. 13713d

TOURCOING

Tentative de suicide. — Un sieur D. D..., homme de peine, âge de 23 ans et domicilié rue des Carliers, s'était rendu dimanche chez sa sœur, rue de la Blanche Porte. A la suite d'une discussion de famille et un peu aussi sous l'effet de l'ivresse, D. D..., alla au puits comme pour y puiser de l'eau, mais il rejeta le seau qui servait à cet usage et se précipita lui-même dans le puits. Des voisins, témoins du fait, descendirent immédiatement la corde que D. D..., revenu à des idées plus saines, s'empressa de saisir; on le retira heureusement sain et sauf.

Un vol d'effets d'habillement a été commis par un sieur Emery, ouvrier cordonnier, au préjudice de M. D. Lecocq, cabaretier rue de Tournai, chez qui il logeait; le voleur est en fuite.

Roncq. — Dimanche, vers 8 heures 1/2 du soir Henri Lecomte, en sortant d'un estaminet du Blanc-Four, a été assailli par un nommé Constant Noppe, sujet belge, qui lui a donné un coup de couteau dans le côté. La blessure n'offre heureusement pas beaucoup de gravité et n'entraînera qu'une incapacité de travail d'environ huit jours.

Heuri Lecomte avait eu, paraît-il, une discussion il y a quelque temps avec son brutal agresseur, ce dernier est en fuite.

— Un vol d'étoffe avait été commis samedi dernier chez M. Hazebrouck. Les soupçons se portèrent sur une femme Marie Thérèse Poma. Quand on se présenta chez elle, l'étoffe avait déjà été convertie en vêtements. La voleuse a pu s'échapper, mais son mari a été arrêté comme complice.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Travaux publics à Boulogne

En juillet, nous avons publié une affaire de la Compagnie générale des eaux contre des entrepreneurs de Roubaix et des environs, ainsi que M. Moreau, conseiller général, assignés en responsabilité pour les malfaçons des égouts construits à Boulogne.

Trois procès de la Compagnie des Eaux viennent encore d'être plaidés devant la première chambre, par Me Du Buit, de Paris, ayant, pour adversaires MMes Lefebvre du Prey, Dubron et Merlin, de Douai.

Un fondeur réclamait à la Compagnie des Eaux le prix de travaux de déplacement de conduites d'eau de la société la *Prévoyante*. La Cour, conformément aux conclusions de Me Lefebvre du Prey, a condamné la Compagnie, en réformant le jugement d'incompétence, parce que c'est à la juridiction ordinaire, et non à la juridiction administrative, à statuer sur l'action en paiement entre l'entrepreneur de travaux publics et les tiers ayant exécuté des travaux pour son compte.

Dans deux autres procès, sont intéressés des propriétaires de moulins, la Compagnie ayant diminué le volume des eaux servant à leurs moulins, par les travaux destinés à amener les eaux de source à Boulogne, pour les y distribuer au moyen de canalisations. A cet égard, la Cour s'est déclarée complètement incompétente.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 15 novembre 1886.

Présidence de M. le conseiller ESPINAS. — Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur général.

3me affaire. — **Abus de confiance qualifié à Lille.**

Gosset obtient le bénéfice des circonstances atténuantes. Il est condamné à treize mois de prison, après une excellente plaidoirie de Me Petit, du barreau de Lille.

Audience du mardi 16 novembre 1886.

Présidence de M. le conseiller ESPINAS. — Ministère public : M. BLONDEL, substitut du procureur général.

1re affaire. — **Affaire de mœurs.**

L'accusé Prosper-Auguste Bécue a 45 ans. Il habitait Merville où il exerçait l'état de cordonnier.

Défenseur : Me Bertauld.

Bécue obtient le bénéfice des circonstances atténuantes, et est condamné à un an de prison.

2me affaire. — **Affaire de mœurs.**

L'accusé Alexandre Blanchet est chaudronnier ambulant. Il est âgé de 58 ans, car il est né à Preux-au-Bois, le 4 janvier 1828.

Défenseur : Me Duhem.

Blanchet est acquitté.

3me affaire. — **Abus de confiance qualifiés à Haubourdin.**

Jules-Joseph-Marie Vittu, âgé de 26 ans, était employé de commerce du sieur Castrique, épicier à Haubourdin. Il est né à La Bassée, le 16 juillet 1860.

Le 13 mars dernier, en rentrant de voyage, il sut que pendant son absence, son patron avait été informé qu'une demoiselle Dupuich, de Bouvigny, avait payé entre ses mains une somme de 190 fr. 10, qu'il avait conservée au lieu de la verser à la caisse. C'est pourquoi, sans même attendre que son patron lui fit des observations, il prit aussitôt la fuite.

Dès le lendemain, M. Castrique, en vérifiant sa caisse, crut, en effet, s'apercevoir d'un déficit et ayant fait procéder par un employé à une enquête auprès des clients que Vittu avait dû visiter récemment, apprit que ce dernier avait, en outre des 190 fr. 10 détourné d'autres sommes. Il porta plainte.

L'accusé s'était réfugié à Bruxelles. Il écrivit de cette ville à M. Castrique, lui avouant ses détournements et implorant son indulgence. Celui-ci qui avait alors acquis la certitude que ces actes frauduleux atteignaient un chiffre relativement important, n'en remit pas moins au parquet la liste de ces détournements.

Dans la capitale de la Belgique, Vittu devait, du reste, être assez difficile à trouver. Il s'y cachait sous différents noms. Il fut enfin découvert et ramené à Lille où, devant le magistrat instructeur, il renouvela ses aveux.

Défenseur : Me Hattu.

NORD

Les sénateurs du Nord au Sénat. — Voici comment sont répartis les sénateurs, dans les divers bureaux : 1er bureau, M. Merlin; 4e bureau, MM. Fournier et Kolb-Bernard; 5e bureau; MM. Corne et Fiévet; 6e bureau, MM. Pajot et Théry; 7e bureau, M. Wallon; 8e M. le général Faidherbe, MM. Massiet du Biest. et Testelin.

Les députés du Nord dans les bureaux de la Chambre. — 1er bureau, MM. le général de Freycheville, et des Rotours ; 2e bureau, MM. Georges Brame et Félix Le Roy; 3e bureau, M. Gilet Legrand (de Lecelles); 4e bureau, MM. Léon Maurice et Plichon; 5e bureau, M. Auguste Lepoutre; 6e bureau, MM. Baucarne Leroux et Bottieau ; 7e bureau, MM. Lefèvre-Pontalis et Joseph Morel; 8e bureau, MM. Déjardin-Verkinder et Jonglez; 10e bureau, MM. Le Gavrian, Léon Renard et Thellier de Poucheville; 11e bureau, MM. Bergerot et de Martimprey.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le gouvernement hollandais vient de proposer au *Norddeutscher Lloyd*, de Brême, de choisir, à partir du 1er juillet 1887, comme escale des paquebots transatlantiques allemands le port de Flessingue à la place de celui d'Anvers.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 novembre.* — Julie et Julia Santre, (jumelles) rue de la Redoute 203. — Ferdinand Vanseymortier, rue du Nouveau-Monde, fort Masure 5. — Germaine Vanmaussart, rue du Tilleul 359. — Maurice Flipo, rue du Bois 22 bis. — Jeanne Delourme, rue Malesherbes. — Emile Delgrange, rue de l'Hommelet 53. — Louis Delbart, rue d'Arcole 31 Pauline Francois, rue Pierre-de-Roubaix, cour Malagie 17. — Adrienne Carpentier, rue de l'Industrie 229. — Tallin Hermine, rue Turgot, cour Turgot, 33.

Publication de mariages. — Auguste Raepsaet, 35 ans, débourreur, et Eugenie Meurisse, 29 ans, tisserande. — Gustave Petit, 31 ans, jardinier, et Eugénie Preux, 33 ans, servante. — Valère Seine, 27 ans, liseur, rue de Naples, et Marie Boyyn, 20 ans, rattacheuse, rue Bernard. — Albert Robert, 22 ans, employé de commerce, rue du Tilleul, et Antoinette Lhoest, 22 ans, représentante, rue du Parc. — François Delsalle, 29 ans, tapissier, rue Lacroix et Léontine Polsenaere, 27 ans, tailleuse, rue du Collège. — Louis Mouveaux, 25 ans, mécanicien, et Lérvine Thesse, 24 ans, bobineuse. — Hippolyte Vanhoutte, 25 ans, encolleur, rue de Jemmappes, et Julienne Vanthournout, 28 ans, ménagère rue Bouflon. 17. — Leopold Bouckenooghe, 28 ans, teinturier, et Marie Resteloot, 29 ans, journalière. — Auguste Delannoy, 20 ans, tisserand, impasse Nabuchodonosor, et Emélia Desveer, 18 ans, bobineuse, rue de la Perche. — Julien Laurier, 22 ans, débourreur, rue de l'Hommelet, et Céline Lesenne, 24 ans, soigneuse, rue Meyerbeer. — Hippolyte Nolf, 27 ans, mouleur, et Marie Vandeville, 26 ans, ménagère. — Henri Messiaen, 27 ans, tisserand, et Elodie Declercq, 18 ans, tisserande. — Joseph Vernier, 29 ans rattacheur, rue Bernard, et Rosalie Neetens, 20 ans, tisserande, rue Bernard. — Jean-Baptiste Losfeld, 38 ans, tisserand, et Pélagie Simoens, 31 ans, bobineuse. — Gustave Plouviez,

---

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1886. — N° 15

LA MORTE

RÉCIT (1)

IV

Ce fut vers la fin de septembre de cette même année que M. et Madame de Vaudricourt firent leur installation définitive dans leur château de Valmoutiers. On était dans la saison de la chasse, et c'était une circonstance heureuse, parce qu'elle devait adoucir à M. de Vaudricourt les premiers temps de la transition entre sa vie ancienne et son existence nouvelle. Quant à Aliette, ces premiers temps furent naturellement pour elle des jours d'une pure félicité. Elle respirait. Il lui semblait qu'elle était entrée dans le port, après une longue traversée pleine de dangers, de dégoûts et de désespérances. Elle se sentait, avec un soulagement délicieux, redevenue maîtresse d'elle-même et de sa fille, et en même temps en possession de son mari. Elle ne l'avait jamais tant aimé, et elle s'appliqua plus que jamais à le plaire. Elle montait à cheval avec lui à peu près chaque jour, et ils poussaient ensemble de gaies reconnaissances à travers ce pays nouveau. Elle apprit à manier un fusil, afin de pouvoir le suivre à la chasse. Mais elle y resta toujours maladroite, étant trop nerveuse et aussi trop sensible devant le gibier. Elle lui invita, par séries, quelques compagnons de chasse choisis parmi leurs amis de Paris, et parmi quelques connaissances du voisinage. Elle s'efforça de l'acclimater ainsi tout doucement à l'air de la campagne et de ne pas trop lui laisser sentir d'abord le poids de la solitude, se réservant, avec de secrètes palpitations de plaisir, le tête-à-tête des longues soirées d'hiver, quand la neige tomberait sur les bois.

M. de Vaudricourt, à qui les longues soirées d'hiver présentaient peut-être une perspective moins souriante, jouissait, en attendant, de sa vie présente, qui ne différait guère, après tout, de celle qu'il avait menée jusque-là à cette même époque de l'année. Seulement, jusqu'alors, il avait chassé chez les autres : c'était la première fois qu'il chassait chez lui ; et, pour la première fois aussi, les plaisirs du chasseur lui étaient tempérés par les ennuis du propriétaire. Il vivait dans la crainte et l'horreur des braconniers qui assiégeaient ses bois. Il stimulait, matin et soir, le zèle de ses deux gardes, et il apportait dans ses fureurs contre cette race impie, un sérieux et une sincérité qui contrastaient avec ses habitudes d'insouciance railleuse et qui amusaient franchement Aliette.

Un matin, comme il se promenait avec son fusil et son chien sur la lisière de ses bois, un coup de feu partit dans la plaine, à très peu de distance, et un lièvre, débuchant à travers les feuilles mortes, vint presque aussitôt rouler à ses pieds. En même temps, un personnage d'une physionomie tout à fait particulière franchissait d'un saut la banquette gazonnée qui séparait les bois de la plaine et se trouvait brusquement à deux pas du lièvre et de M. de Vaudricourt.

— Pardon, Monsieur, dit l'étranger avec beaucoup de calme, ce lièvre est venu mourir dans vos taillis ; mais je l'ai tiré en plaine, et je crois qu'il m'appartient.

Le comte de Vaudricourt ne répondit pas sur le champ à cette sommation, étant partagé entre l'indignation et la surprise : le personnage qu'il avait sous les yeux était une femme d'une vingtaine d'années et d'une grande beauté; elle portait un costume de chasse fort simple, une sorte de blouse courte en étoffe de laine brune, avec de larges braies pareilles, des jambières en cuir fauve et un léger chapeau tyrolien.

— Mon Dieu ! Madame, dit enfin Bernard, en principe, la question pourrait être douteuse ; mais, dès qu'elle est posée par vous, elle est tranchée... Voici votre lièvre.

Elle prit le lièvre des mains du comte, le remercia d'un signe de tête assez sec et se disposa à sortir du bois.

Au même instant, le chien de Bernard, que l'incident du lièvre avait un peu affolé, faisait lever maladroitement dans le taillis une compagnie d'une vingtaine de perdreaux. M. de Vaudricourt arma son fusil à la hâte et déchargea ses deux coups. Mais il était distrait, et, quoique les perdreaux fussent à bonne portée, aucun ne fut touché.

La jeune femme, qui s'était arrêtée sur le talus pour juger du coup, dit simplement, de sa voix grave et musicale :

— Raté !

Puis elle enjamba légèrement le fossé et s'éloigna.

Le comte de Vaudricourt la suivit d'un œil farouche jusqu'à ce qu'elle eût disparu dans le chemin, murmura entre ses dents : — « Qu'est-ce que c'est que cette farceuse-là ? » — et se mit à recharger son fusil, après quoi il continua sa tournée, le front pensif. Au bout de quelques minutes, il rencontrait un de ses gardes et engageait avec lui ce dialogue :

— Couvrez-vous donc, Lebuteux ; couvrez-vous... Dites-moi donc, Lebuteux, qu'est-ce que c'est-ce qu'une dame, habillée en garçon, qui chasse là dans les environs, qui vient de me tuer tranquillement un de mes lièvres entre les jambes, et qui a eu l'aplomb de venir me le réclamer par dessus le marché ?

— Ah ! monsieur le comte, dit Lebuteux avec ce sourire triste qu'ont les vieux soldats, ça doit être la demoiselle de La Saulaye... mamzelle Sabine, quoi !

— Ah ! c'est une demoiselle ? reprit le comte. — Excusez ! —